



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2020/051

Genève, le 16 juillet 2020

CONCERNE :

### Soixante-treizième session du Comité permanent

1. Bien qu'aucune annonce officielle n'ait été faite, les Parties savent peut-être qu'il avait été prévu de tenir la 73<sup>e</sup> session du Comité permanent à Genève, en Suisse, du 5 au 9 octobre 2020.
2. Comme ce fut le cas pour la 31<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes, et comme expliqué dans la notification aux Parties n° 2020/045, le Comité permanent a examiné les risques associés à la tenue d'une réunion en présentiel et les autres scénarios possibles présentés par le Secrétariat, et il en a conclu que la session ne se déroulera pas à ces dates.
3. Le président du Comité permanent consultera le Secrétariat et les membres dans les semaines à venir afin d'examiner les travaux confiés au Comité par la Conférence des Parties et de faire avancer les choses, compte tenu des contraintes actuelles et des préoccupations soulevées par les membres du Comité.
4. Le Secrétariat communiquera en temps utile les dispositions prises pour faire avancer les travaux du Comité permanent.